

Compte-rendu de la réunion du CONSEIL MUNICIPAL de BALADOU en date du vendredi 10 juin 2022

La séance, faisant suite à la convocation du 03 juin 2022, est ouverte à dix-neuf heures 05 en la Salle du Conseil de Baladou, sous la présidence de Monsieur Jean DELVERT, Maire.

Présents: Madame Elyane DELPY GOURSAT, Madame Claudette CAMPASTIÉ, Madame Natacha CHASE, Madame Fabienne DEROO, Monsieur François LEYMARIE, Monsieur Dominique LEMOINE , Monsieur Cédric MARTY, Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ, Monsieur Jean DELVERT.

Excusés: Néant. - Absent: Néant.

Nous passons à l'ordre du jour

Monsieur Étienne BARTHOLOMÉ est désigné à l'unanimité secrétaire de séance

Le compte-rendu de séance du 28 mai 2022 est approuvé à l'unanimité.

Délibérations :

1 Nombre de membres du Conseil Municipal

Suite à la démission de Geoffroy MILLET, 1^{er} adjoint, présentée lors de la séance du Conseil Municipal du 28 mai 2022, Monsieur le Maire expose à l'assemblée la réglementation en vigueur en la matière et signale que la Sous-Préfète a accepté cette démission en date du 1^{er} juin.

Lorsqu'un adjoint démissionne, le conseil municipal doit le remplacer dans un délai de quinze jours après acceptation de la démission par le sous-préfet (article L 2122-14 du Code Général des Collectivités Territoriales ou CGCT). Si le conseil municipal se trouve incomplet, cette nouvelle élection devra être précédée d'élections municipales complémentaires. Dès lors, le Préfet convoquera les électeurs afin de compléter le conseil. Ensuite, le conseil municipal pourra élire un adjoint dans les quinze jours.

Toutefois, cette procédure peut être allégée pour éviter les élections complémentaires. En effet, s'il n'y a pas perte de plus du tiers de l'effectif légal du conseil municipal (article L 2122-8 du CGCT), et si le maire en fait la proposition, le conseil municipal peut décider qu'il pourra procéder à l'élection d'un seul adjoint sans élections complémentaires préalables.

Le tiers de 11 (nombre de conseillers correspondant à la population de Baladou) étant 7,33 ; le Conseil Municipal de notre commune peut donc fonctionner avec un minimum de 8 conseillers. Le départ de deux conseillers : Lætitia STUTZMANN en 2020 et Geoffroy MILLET le 28 mai 2022 n'abaisse pas le nombre de conseillers restants en dessous de ce seuil.

Monsieur le Maire propose donc de maintenir le conseil en l'état avec ses 9 membres élus en 2020 sans solliciter auprès de la préfecture l'organisation d'élections municipales partielles.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir le conseil municipal élu en 2020 avec les neuf membres restants, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 09 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

2- Détermination du nombre d'adjoints

Monsieur le Maire propose de maintenir à trois le nombre d'adjoints

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir à trois le nombres d'adjoints, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 09 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

3- Autorisation donnée par le Conseil pour remplacer le 1^{er} adjoint démissionnaire par un nouveau au même rang

Monsieur le Maire indique à l'assemblée que la Loi prévoit que l'adjoint nouvellement élu prendra place au dernier rang dans l'ordre des adjoints, et que chacun des autres adjoints remontera d'un rang. Cependant, le conseil municipal peut déroger à ce principe et décider que ce nouvel adjoint occupera le même rang, dans l'ordre du tableau, que son prédécesseur. Cette décision nécessite un vote préalable à l'élection du nouvel adjoint.

Interrogées sur leurs intentions, les 2^{ème} et 3^{ème} adjointes, Elyane DELPY GOURSAT et Fabienne DEROO confirment chacune expressément leur volonté de conserver leur rang actuel. Le poste de 1^{er} adjoint est dès lors à pourvoir directement par un conseiller par voie de vote du conseil.

Par conséquent Mr le Maire propose au conseil de remplacer le 1^{er} adjoint démissionnaire par un nouvel adjoint, élu au même rang, à savoir 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de remplacer le 1^{er} adjoint démissionnaire par un nouvel adjoint, élu au même rang, à savoir 1^{er} adjoint, et charge Mr le Maire de prendre toute action, d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 09 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

4- Vote pour la désignation du 1^{er} adjoint

Monsieur le Maire explique à l'assemblée les modalités du vote, réalisé à bulletin secret après soumission de candidature. La procédure de vote est réalisée comme décrit ci-après.

Le bureau de vote est composé comme suit : le Maire Jean DELVERT, le Conseiller municipal le plus âgé Elyane DELPY GOURSAT, 2 assesseurs pour dépouiller : Natacha CHASE et Fabienne DEROO, secrétaire : Etienne BARTHOLOMÉ. Cédric MARTY se porte candidat pour le poste de 1^{er} adjoint au Maire.

La conseillère la plus âgée procède ensuite à l'appel nominatif par ordre alphabétique des conseillers qui chacun à leur tour émettent leur vote à bulletin secret.

Les assesseurs procèdent au décompte des votes déposés dans l'urne.

Présents :	9
nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
nombre de votants (enveloppes déposées)	9
nombre de suffrages déclarés nuls (art L 66 du code électoral)	0
nombre de suffrages blancs (art L 65 du code électoral)	0
nombre de suffrages exprimés	9
majorité absolue	5

Nom et Prénoms des candidats	Suffrages obtenus (chiffres)	Suffrages obtenus (lettres)
MARTY Cédric	9	neuf

A l'issue du dépouillement Cédric MARTY est proclamé 1^{er} adjoint au Maire et immédiatement installé.

Le procès-verbal relatif à cette élection est rédigé et signé pour transmission à la Préfecture.

5- Proposition de maintien de l'indemnité de fonction à allouer au 1^{er} adjoint

Mr le Maire propose de maintenir à l'identique l'indemnité qui a été fixée par le Conseil Municipal du 30 mai 2020 pour la fonction de 1^{er} adjoint.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal décide de maintenir l'indemnité de fonction à allouer au 1^{er} adjoint telle qu'elle a été décidée lors de la séance du Conseil du 30 mai 2020, et charge Mr le Maire de prendre toute action,

d'engager toute formalité et de signer tout document pour la mise en œuvre de cette décision.

Délibération adoptée par 09 voix POUR, 0 CONTRE et 0 ABSTENTION

6- Questions diverses.

6.1 Participation aux commissions, thématiques et représentations

Suite à la modification de la composition du Conseil Municipal, il convient de mettre à jour la composition des commissions communales et des groupes de travail sur les thématiques communales

(**en gras** le responsable – animateur de la Commission ou de la thématique. Jean Delvert est membre de droit de chaque groupe en tant que Maire)

Commissions

- *Voirie & Espaces Verts* : Etienne, Fabienne, Dominique, **Cédric**, Claudette
- *Bâtiments Communaux* : François, Etienne, Dominique, **Cédric**
- *Urbanisme* : Natacha, Elyane, Dominique, Etienne, Fabienne, François, Claudette.
- *Impôts & Finances* : Natacha, Etienne, François, **Elyane**
- *Communication* : Fabienne, Natacha, Elyane, Claudette, **Etienne**
- *Aide Sociale* : Fabienne, Elyane
- *Adressage* : Etienne, Cédric, Dominique, **François**

Thématiques communales

- *Associations* : Claudette, **Elyane**
- *Ecole* : **Natacha**, François, Claudette, Elyane, Fabienne
- *Transport à la demande* : Natacha, Fabienne,
- *Salle des Fêtes* : Elyane, Dominique
- *Bibliothèque* : Claudette, Elyane (délégation),
- *Achats divers* : Natacha, Fabienne
- *Relations avec les agents techniques* : Dominique, Cédric.

Dominique quitte la réunion à 19h40

Représentations au sein de CAUVALDOR (Communauté de Communes « Causses et Vallée de la Dordogne »)

CONSEIL COMMUNAUTAIRE (choix imposé : maire + 1er adjoint) : Titulaire : Jean - Supplément : Cédric
Réfèrent Plan Local d'Urbanisme Intercommunal valant programme de l'habitat (PLUIb) : Titulaire : Jean - Supplément : Etienne
Réfèrent social : Titulaire : Elyane - Suppléante : Fabienne
Réfèrent culture : Titulaire : Claudette - Supplément : ---
Réfèrent enfance, écoles : Titulaire : Natacha - Supplément : ---

AUTRES ORGANISMES :

Syndicat Intercommunal d'Adduction Eau Potable SMECMVD : Titulaire : Jean - Suppléante : Fabienne
Fédération Départementale d'Énergie du Lot dit (FDEL) : Titulaire : Jean - Supplément : Cédric
Comité National d'Action Sociale (dit CNAS) : Titulaire : Elyane - Suppléante : Fabienne
Syndicat Intercommunal AGEDI : Titulaire : Etienne - Supplément : Cédric
Correspondant Défense – Préfecture : Titulaire : Natacha - Supplément : Dominique
Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers (dit SYDED) : Titulaire : Etienne - Supplément : Dominique
Voie Verte : Titulaire : Etienne - Supplément : à définir

Les listes ci-dessus seront vérifiées une nouvelle fois lors du prochain conseil municipal.

6.2 activités culturelles

Claudette signale que CAUVALDOR a lancé une action de financement pour des panneaux commémoratifs rappelant des personnes importantes pour la Commune. Une réflexion va s'engager au conseil sur cette question.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée par Mr le Maire à 20 heures et 05 minutes. En foi de quoi a été dressé le présent procès-verbal.



le Maire
Jean DELVERT